

RFCS

Communiqué de presse

25 août 2016

Accord de paix final en Colombie : la première marche est franchie.

L'Accord de paix final entre le gouvernement colombien et la guérilla des FARC vient d'être annoncé ce mercredi 24 août. Le Réseau France Colombie Solidarités (RFCS)¹ se félicite de cette étape historique mais souligne les nombreux défis que devra relever la Colombie en vue du post-conflit pour connaître réellement une paix durable sur son territoire. Cela nécessitera une vigilance forte de la France et l'Union européenne, afin de garantir la mise en œuvre des réformes et la non-répétition de la violence.

Pratiquement quatre ans après le lancement des négociations de paix, le gouvernement de Juan Manuel Santos et les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), principale guérilla du pays, viennent d'annoncer l'Accord de paix final.

À cette occasion, le RFCS publie un rapport d'analyse pour mieux comprendre le contenu des accords et les enjeux du post-conflit : « *Les accords de paix en Colombie, et après ?* »²

Cinq préaccords avaient précédé l'Accord final, définissant les conditions de retour des combattants démobilisés à la vie civile et les principales mesures à mettre en œuvre pour apporter des solutions aux causes structurelles du conflit armé interne qui aura duré plus de soixante ans et fait des millions de victimes :

1. Accord sur la réforme agraire intégrale ;
2. Accord sur la participation politique ;
3. Accord pour lutter contre le narcotrafic et les cultures illicites ;
4. Accord sur la question des victimes et de la justice transitionnelle ;
5. Accord sur le cessez-le feu et le dépôt des armes par les FARC-EP et la lutte contre toutes les organisations criminelles, y compris paramilitaires.

Le RFCS souligne l'importance de la participation de la société civile dans la construction de la paix, ainsi que la nécessité d'adapter rapidement la législation colombienne pour la bonne mise en œuvre de ces accords, tout en déterminant précisément les moyens humains et financiers à allouer à chaque dispositif.

Il rappelle également le caractère prioritaire de l'accès à la justice et à la réparation pour les victimes, sans quoi la réconciliation et le vivre ensemble demeureront impossibles. Pour Aura Rojas, du Conseil d'administration de Terre des Hommes-France : « *La réussite des accords de paix dépendra de la volonté du gouvernement colombien d'assurer la garantie et le respect des droits fondamentaux pour tous ses citoyens.* » Le RFCS alerte notamment sur l'importance de prévenir les violences liées aux nouveaux conflits socio-environnementaux (activité extractive, gestion des ressources hydriques, industrie agro-alimentaire).

Enfin, le RFCS insiste sur le caractère urgent de la négociation d'un accord de paix avec l'autre guérilla, l'ELN (Armée de libération nationale), ainsi que le démantèlement des groupes paramilitaires et autres organisations criminelles, susceptibles de faire régner la terreur dans les territoires délaissés par les FARC.

Le 18 juillet 2016, la Cour constitutionnelle a validé le principe d'un référendum pour la ratification de l'Accord final. Le président Santos a annoncé hier que ce dernier se tiendrait le 2 octobre prochain. La campagne pour le « oui » ou le « non », avec des moyens de communication paritaires, débute donc. Pour que le référendum soit valide, il faudra qu'il

rassemble au moins 4 600 000 personnes, soit 13 % du corps électoral. Si le "Non" l'emportait, l'exécutif ne pourrait plus signer la paix et seul le Congrès pourrait reprendre le processus.

Pour Martin Willaume, chargé de mission Amérique latine au CCFD-Terre Solidaire, « *il est crucial d'assurer très rapidement une pédagogie de la paix pour que les accords et leurs contenus puissent être assumés par la société colombienne dans son ensemble* ». Anne Boucher, responsable Amériques à l'ACAT, ajoute : « *Les autorités colombiennes ne doivent pas prendre le risque d'un rejet de l'accord faute d'explications sur les mesures prévues et leur portée. D'autant que certains conservateurs opposés à la négociation politique pourraient chercher à saboter le processus en manipulant l'opinion publique via de grands médias dont ils sont proches.* »

Le rôle de la communauté internationale demeurera essentiel. Le RFCS appelle notamment les autorités françaises et européennes à :

- encadrer et surveiller les conditions d'investissement étranger afin de ne pas fragiliser encore plus les dynamiques territoriales en transition ;
- s'assurer de la fin des diffamations et stratégies de judiciarisation à l'encontre des opposants politiques, leaders sociaux et défenseurs des droits humains ;
- s'engager dans une politique de lutte contre les filières de distribution et de blanchiment de la drogue dans les pays consommateurs ;
- exiger la fin de l'impunité, y compris pour les entreprises étrangères complices de violations graves des droits humains, ainsi que la reconnaissance des victimes, la réparation des préjudices et la non-répétition des conflits ;
- s'impliquer et apporter des moyens contre le retour aux armes et pour le démantèlement de toutes les organisations criminelles, notamment paramilitaires.

Contacts presse :

- Olivier Lagarde, RFCS, 06 58 17 58 82, reseaucolombie@gmail.com
- Pierre Motin, ACAT, 01 40 40 40 24 / 06 12 12 63 94, pierre.motin@acatfrance.fr
- Karine Appy, CCFD-Terre Solidaire, 01 44 82 80 67, k.appy@ccfd-terresolidaire.org
- Camille Bossé, PBI France, 01 43 73 49 60, pbi.france@free.fr
- Pierre Aguado, TdHF, 01 76 21 07 35, pa@terredeshommes.fr

Notes aux rédactions :

1. Les ONG membres du RFCS sont : ACAT, AEDH, CCFD - Terre solidaire, École de la paix, Entre Todos France, Mâcon solidarité Colombie, PBI France, Secours Catholique - Caritas France, Teje, Terre des Hommes - France, Solidarité laïque.
2. Rapport du RFCS « *Les Accords de paix en Colombie, et après ?* » disponible en suivant ce lien : <http://bit.ly/2bkHbRL>